

APPEL A VOLONTAIRES

PARTICIPEZ AUX REFLEXIONS AUTOUR DE L'OFFRE DE MOBILITE DU TERRITOIRE

Intégrez le nouveau comité des partenaires

> Candidatures pour tirage au sort à déposer en mairies
avant le 3 novembre 2026.



Qu'est-ce que le comité des partenaires ?

Une instance de gouvernance instaurée par la loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM).

Quels sont les missions du comité ?

Le comité des partenaires se réunit au moins deux fois par an, et avant toute évolution conséquente de l'offre de mobilité et de politique tarifaire sur le territoire de Brest métropole. Il est également saisi sur le niveau de la qualité des services et de l'information aux usagers mise en place, et doit être consulté avant l'adoption des documents de planification que la métropole élabore.

Qui siège au comité des partenaires ?

Le président de Brest métropole, l'élue en charge des mobilités, des employeurs privés et publics, des associations d'usagers, des habitants volontaires tirés au sort.

Bon à savoir avant de candidater :

- Un huissier de justice désignera par tirage au sort les habitants et habitantes retenus.
- Si je suis sélectionné, en tant que volontaire non rémunéré, je dois assister au minimum à 2 réunions du comité par an.
- Je m'engage à siéger jusqu'en 2029 (3 ans).

Le prochain comité des partenaires se réunira le jeudi 3 décembre à 17h30

Bulletin de candidature pour participer au tirage au sort à déposer en mairie avant le 3 novembre 2026 :

☐ Mr ☐ Mme

Adresse:.....

Commune de résidence :.....

Téléphone : Mail

Votre âge : ☐ entre 18 et 30 ans ☐ entre 31 et 50 ans ☐ plus de 50 ans

Vous vous déplacez principalement :

☐ à pied ☐ à vélo ☐ en transports en commun ☐ en voiture

☐ Je certifie ne pas avoir de mandat électoral ☐ J'atteste ne pas être salarié ou salariée d'une entreprise/établissement ou membre d'une association déjà représentée